



DÉPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DE BERNAY
COMMUNE DE BÂLINES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 JUILLET 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Votants
15	09	12

Vote
À l'unanimité
Pour : 12
Contre : 00
Abstention : 00

Acte rendu exécutoire :

Envoyé en préfecture le 05/08/2026
Reçu en préfecture le 05/08/2026
Publié le 05/08/2026
ID : 027-212700363-20260723-BD28_2026-DE



L'an 2026, le 23 juillet à 18H30, le Conseil Municipal de la commune de Bâlines s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maire AUFFRET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17 juillet 2026.

Présents : AUFFRET Max, AUFFRET Nathan, CAPITAINE Anne-Laure, CHEVALIER Alexandra, DUPONT Laurence, PASQUIER Thomas, PICHOU Quentin, ROULAND Patrice, SPOTBEEN Josette

Excusé(s) : BOUCHERIE Aurore, CARMAUX Vanessa (*pouvoir à Alexandra CHEVALIER*), RAIMBOURG Isabelle, ROCHARD Bertrand (*pouvoir à Laurence DUPONT*), WYART Rémy (*pouvoir à Max AUFFRET*)

Absent(s) : CHENEAU Jérémy

Invité(s) :

Secrétaire de séance : DUPONT Laurence

BD28_2026 – DÉLIBÉRATION APPROUVANT LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DRAC POUR LE RÉCOLEMENT DES ARCHIVES COMMUNALES

La DRAC subventionne le traitement, la numérisation et la valorisation d'archives à l'échelle communale, départementale et régionale afin de sauvegarder les archives, améliorer leurs conditions de communication, établir leur classement et leur inventaire.

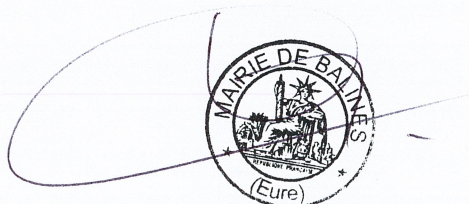
Le récolement des archives communales peut être éligible, c'est pourquoi il est proposé de déposer une demande de subvention afin d'alléger la charge financière de la commune, suite à la validation d'un devis par délibération n° BD27_2026.

Le conseil municipal à l'unanimité **autorise le Maire** à réaliser les démarches relatives à cette demande de subvention et, le cas échéant, à sa perception.

Pour copie conforme

Bâlines, le 23 juillet 2026

Le Maire
Max AUFFRET



La Secrétaire de séance
Laurence DUPONT